



## Réunion publique Erney - Gollet Du 14 octobre 2005 Compte-rendu

**Etaient présents** : Jean Marc PEILLEX, François ABBE, Patrice BIBIER-COCATRIX, Marie Christine DAYVE, Claire GRANDJACQUES, Nathalie DESCHAMPS, Nadine CHAMBEL et Marc SIROP,

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire introduit la réunion en donnant des explications sur le développement actuel du secteur, notamment sur les constructions en cours chemin de Champoutant. Il convient pour les résidents riverains de ces chantiers, d'avoir un peu de patience afin de permettre le déroulement de ces travaux. Un retour à la normale sera donc envisageable au printemps prochain.

Concernant les problèmes de stationnement sur le domaine public du chemin de l'Erney, Monsieur le Maire souligne la nécessité pour les propriétaires utilisant la route comme aire de stationnement de bien vouloir dorénavant observer les règles du Code de la Route ainsi sur celle du bon usage en laissant la circulation libre, notamment pour permettre aux services municipaux et de sécurité d'exercer leur travail. Un stationnement sur la propriété privée comme mentionné sur les différents permis de construire doit donc être respecté, indépendamment des contraintes liées au déneigement des chemins ruraux, accès aux propriétés. Des directives seront transmises à la Police Municipale pour le respect des règles.

Monsieur Georges ROSSET interroge Monsieur le Maire sur la mise en souterrain des réseaux secs du secteur, eu égard aux efforts déjà fait par la collectivité sur d'autres zones, notamment à Bionnassay. Monsieur le Maire rappelle que les opérations d'enfouissement s'avèrent très coûteuses, qu'une demande a d'ores et déjà été effectuée auprès du SELEQ74, nouveau maître d'ouvrage de ces opérations. Le budget communal ne permet en général qu'une seule réalisation du fait de son montant. Le Gollet sera de nouveau examiné lors de la prochaine commission des finances dans le cadre de l'élaboration du budget 2006.

Monsieur Bernard ROSSET interpelle Monsieur le Maire sur les emprises actuelles de la route départementale RD43 sur sa propriété, aménagement réalisé par les services de la DDE de l'époque, et a priori sans accord et compensation. Monsieur le Maire rappelle sur ce sujet que ce n'est pas un cas isolé et que les méthodes d'hier sont aujourd'hui révolues. Il encourage Monsieur ROSSET à écrire au département pour demander la régularisation de ce dossier afin de solder un passé qu'il convient d'oublier.

Le Maire Adjoint aux Travaux  
Par délégation,

François ABBE

**HOTEL DE VILLE – 50 avenue du Mont d'Arbois – B.P.43 – 74170 SAINTGERVAIS LESBAINS – FRANCE**  
Tél + 33 (0)4 50 47 75 66 - Fax + 33 (0)4 50 47 75 73

Bureau d'Etat Civil du Fayet – 49 rue de la Poste – 74190 Le Fayet Tél + 33 (0)4 50 78 27 69 Fax + 33 (0)4 50 47 51 64  
Bureau d'Etat Civil de St-Nicolas – 74190 St-Nicolas de Vérocce Tél + 33 (0)4 50 93 20 63 Fax + 33 (0)4 50 93 24 33